

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Octobre 2026

Liste définitive - Version n°

CP		Modification							
N°	Nom	Type	Effet	Précisions	Statut	Avec plafonnement			Sans plaf.
						%	Montant mensuel	Montant horaire	
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Frais transport	01-10-26	Modification - Vélo	-	-	-	-	-
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à raser de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : colonne 1 % non plafonné - > 4000€ ETP : colonne 1 % plafonné (= 40 € ETP)	En cours	1,00%	40,00	0,2429	-
109.00	Habillement et confection	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : colonne 1,82 % non plafonné - > 4000€ ETP : colonne 1,82 % plafonné (= 72,80 € ETP)	En cours	1,82%	72,80	0,4480	-
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	01-10-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	01-10-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	01-10-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Frais transport	Rétroactif	Modifications au 01/04/2026: - Transport privé - Vélo	-	-	-	-	-
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Titres-repas	Rétroactif	Au 01/04/2026, instauration de titres-repas	-	-	-	-	-
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Titres-repas	01-10-26	Augmentation des titres-repas	-	-	-	-	-
115.09	Secteur professionnel auxiliaire du verre	Frais transport	Rétroactif	Modifications au 01/04/2026: - Transport privé - Vélo	-	-	-	-	-
124.00	Construction	Frais transport	01-10-26	Modification - Vélo	-	-	-	-	-

CP		Modification							
								Avec plafonnement	
124.00 (hors STU)	Construction (hors étudiants)	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima : - Partie minima ≤ 4000€ ETP : 0,83483 % non plafonné - Partie minima > 4000€ ETP : 0,83483 % plafonné (= 33,9932 € ETP) Les indemnités de logement et de nourriture, ainsi que le supplément pour les heures prestées dans l'enceinte des entreprises pétrochimiques sont également adaptées.	En cours	0,83%	33,39	0,1930	-
125.01	Exploitations forestières	Frais transport	01-10-26	Modification : - Vélo	-	-	-	-	-
125.01	Exploitations forestières	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - de l'indemnité RGPT	En cours	0,83%	33,20	0,2000	-
125.02	Scieries et industries connexes	Frais transport	01-10-26	Modification : - Vélo	-	-	-	-	-
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : Surqualifiés et qualifiés : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Autres fonctions : Indexation de 0,14€/h. Indexation de 0,83 % : - de l'indemnité RGPT	En cours	0,83%	33,20	0,2000	-
125.03	Commerce du bois	Frais transport	01-10-26	Modification : - Vélo	-	-	-	-	-

CP		Modification							
								Avec plafonnement	
125.03	Commerce du bois	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - de l'indemnité RGPT	En cours	0,83%	33,20	0,2000	-
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	01-10-26	Indexation de 0,83 %: - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima Aucun barème n'est concerné par le plafonnement	En cours	0,83%	33,20	0,2050	-
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 ETP) Indexation de 0,83 % : - des indemnités de sécurité d'existence à charge de l'employeur (chômage temporaire autre que force majeure et allocation de congé de maternité)	En cours	0,83%	33,20	0,2016	-
132.00.00 (ouv)	Travaux techniques agricoles et horticoles (ouvriers)	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	En cours	0,83%	33,20	0,2000	-
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	En cours	0,83%	33,20	0,2016	-

CP		Modification							
								Avec plafonnement	
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire	En cours	0,83%	33,20	0,2043	-
140.00	Transport et de la logistique - Entreprises de services de location de voitures avec chauffeur	Indexation	01-10-26	Personnel roulant Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) Indexation de 2 % : - de l'indemnité RGPT	En cours	2,00%	80,00	0,4858	-
140.01	Autobus et autocars	Indexation	01-10-26	Personnel roulant des Services occasionnels Indexation des salaires minima et effectifs : - < 4000€ ETP : 3,40 % non plafonné - > 4000€ ETP : - 2 % plafonné des salaire minimas et effectifs (= 80 € ETP) - 1,40 % non plafonné des salaires minimas et effectifs Indexation de 3,40 % : - de l'indemnité RGPT horaire - de l'indemnité complémentaire pour les jours de compensation pour travail du dimanche ou JF - des indemnités pour services 1 chauffeur et 2 chauffeurs et plus	En cours et dépassé	2,00%	80,00	0,4858	1,40%
146.00	Entreprises forestières	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 0,83 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,83 % plafonné (= 33,20 € ETP) Indexation de 0,83 % : - de l'indemnité pour entretien des vêtements de travail	En cours	0,83%	33,20	0,2000	-
149.01	Electriciens	Eco-chèques	01-10-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de octobre	-	-	-	-	-
149.01	Electriciens	Frais transport	01-10-26	Modification - Vélo	-	-	-	-	-

CP		Modification							
								Avec plafonnement	
149.01	Electriciens	Titres-repas	01-10-26	Augmentation et instauration de titres-repas	-	-	-	-	-
200.00	CP auxiliaire pour employés	Frais transport	01-10-26	Modification : - Vélo	-	-	-	-	-
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	01-10-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
215.00	Habillement et confection	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et partie des effectifs correspondant aux minima : - ≤ 4000€ ETP : 1,82 % non plafonné - > 4000€ ETP : 1,82 % plafonné (= 72,80 € ETP)	En cours	1,82%	72,80	0,4480	-
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Frais transport	01-10-26	Modification : - Vélo Indexation des forfaits suivants : - Frais km mission voiture (trimestriel)	-	-	-	-	-
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Titres-repas	01-10-26	Augmentation et instauration de titres-repas	-	-	-	-	-
303.01	Production de films	Frais transport	Rétroactif	Au 01/07/2026 , modifications : - Train - Transport public autre	-	-	-	-	-
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Frais transport	01-10-26	Modifications : - Vélo	-	-	-	-	-
313.00	Pharmacies	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP)	En cours	2,00%	80,00	0,4858	-
326.00	Gaz & électricité	Indexation	01-10-26	Indexation des salaires minima précédents: - ≤ 4000€ ETP : 0,2576 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,2576 % plafonné (= 10,3040 € ETP) Indexation de 0,2576 % : - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme	En cours	0,26%	10,30	0,0700	-

CP		Modification							
							Avec plafonnement		
335.00	Prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	Frais transport	01-10-26	Modification - Vélo	-	-	-	-	-
336.00	Professions libérales	Frais transport	01-10-26	Modification - Vélo	-	-	-	-	-
340.00 (ouv)	Technologies orthopédiques - ouvriers	Indexation	01-10-26	Ouvriers Indexation des salaires minima et effectifs - ≤ 4000€ ETP : 0,90 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,90 % plafonné (= 36 € ETP) Ouvriers et employés Indexation de 0,90 % : - de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire	En cours	0,90%	36,00	0,2186	-
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	01-10-26	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	-	-	-	-	-
Toutes CP	Toutes CP	Frais	01-10-26	Adaptation des forfaits maxima admis administrativement, pour le remboursement des frais suivants : - Frais km mission voiture (trimestriel) - Frais chargement électrique à domicile	-	-	-	-	-